

Burundi / Elections 2020 : la commission électorale dévoile son calendrier

@rib News, 07/10/2019 – Source Agence Anadolu – A moins d’une année des élections générales de 2020, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a annoncé que l’opération d’affichage des listes électorales (liste de 2018) et l’enrôlement des nouveaux électeurs se dérouleront du 9 au 12 décembre prochain.

C’est ce qui ressort du chronogramme rendu public dimanche et dont Anadolu a eu une copie. « Ces activités seront précédées par d’autres opérations prévues en novembre telles que l’accréditation des mandataires des partis politiques, le recrutement et la formation des agents, des réunions avec les partenaires électoraux, etc », précise Philippe Nzobonariba, porte-parole de la CENI. Joint par Anadolu, lundi, il explique que l’enrôlement des nouveaux électeurs concerne tout Burundais en âge de voter qui n’a pas été inscrit en 2018 lors du référendum constitutionnel. Il donne l’exemple des rapatriés. « Mis en commun avec la liste électorale de 2018, nous aurons alors le nombre d’électeurs pour 2020 », mentionne Nzobonariba. Quatre million sept cent soixante-huit mille cent quarante-deux (4.768.142) électeurs ont participé au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Dès après ce même chronogramme d’adoption de la loi de convocation des électeurs pour l’élection présidentielle, les législatives et les conseillers communaux est attendu le 20 février 2020, tandis que celui portant ouverture de la campagne électorale est programmé cinq jours après. Les trois scrutins sont fixés pour le 20 mai 2020. Pour l’élection présidentielle, le chronogramme indique que l’ouverture des bureaux de vote et la vérification des dossiers de candidatures est prévue du 25 février au 5 mars 2020 tandis que la signification de l’acceptation ou du rejet des dossiers sera annoncée cinq jours après. « Après une période de recours de dix jours, la liste définitive des candidats sera faite le 21 mars 2020 », précise-t-il, prévoyant la proclamation des résultats provisoires au 26 mai, ceux définitifs au 4 juin et la prestation de serment du nouveau président de la République au 20 août 2020. En cas de second tour, le scrutin est prévu le 19 juin 2020. Selon le calendrier électoral, l’élection sénatoriale est fixée le 20 juillet 2020 et celui des conseillers collinaires, est prévu le 24 août 2020. En 2015, les élections générales boycottées par l’opposition ont été marquées par des violences liées aux contestations contre le 3^e mandat du président Nkurunziza, jugé illégal par l’opposition, la société civile et une partie de son propre camp. Cela étant, le président Pierre Nkurunziza a déjà déclaré qu’il ne sera pas candidat en 2020.